

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>MUNICIPALITÉ DE LYSTER</b></p>
Procès verbal du 9 novembre 2009	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 9 novembre 2009 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Yvon Martineau, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 9 novembre 2009	<p style="text-align: center;"><b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Séance ordinaire du 9 novembre 2009</b></p>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 <i>PRIERE</i></li> <li>2 <i>MOT DE BIENVENUE</i></li> <li>3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i></li> <li>4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i></li> <li>5 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>5.1 Autorisation de signature</li> <li>5.2 Nomination maire suppléant</li> <li>5.3 Dépôt du rapport du maire</li> <li>5.4 Présentation des comptes</li> <li>5.5 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2009</li> <li>5.6 Séance spéciale pour l'adoption du budget</li> <li>5.7 Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les taux de taxes 2010</li> <li>5.8 Remboursement au fonds de roulement</li> <li>5.9 Renouvellement des assurances</li> <li>5.10 Calendrier 2010 des séances ordinaires du conseil</li> <li>5.11 Embauche de l'inspecteur municipal adjoint</li> <li>5.12 Rémunération du personnel électoral</li> <li>5.13 Lettre de remerciement aux membres du conseil sortants</li> <li>5.14 Parrainage financier projet Place aux jeunes 2009-2010</li> </ol> </li> <li>6 <i>TRANSPORT</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>6.1 Déneigement des entrées et stationnements municipaux</li> <li>6.2 Indexation du contrat de déneigement</li> <li>6.3 Avis de motion modification du règlement sur les vtt</li> <li>6.4 Acceptation de la proposition budgétaire de la Corporation de transport La Cadence</li> <li>6.5 Acceptation de l'annexion de la Ville de Princeville à la Corporation de transport La Cadence</li> <li>6.6 Adoption du règlement 280 modifiant le règlement 172 sur les véhicules lourds</li> </ol> </li> <li>7 <i>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>7.1 Suivi du dossier de la réfection de l'Édifice St-Louis</li> </ol> </li> <li>8 <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>8.1 Suivi du projet de la Corporation des aînés de Lyster</li> <li>8.2 Suivi du dossier Bell Mobilité pour la construction d'une tour</li> <li>8.3 Demande d'achat d'un terrain par Madame Johanne Fillion</li> <li>8.4 Abrogation de la résolution 215-2009</li> <li>8.5 Démission d'un membre du CCU</li> <li>8.6 Résultats et dévoilement des Fleurons du Québec</li> <li>8.7 Terre dans la rue Industrielle</li> </ol> </li> </ol>

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



	<p>8.8 Appui au projet de parc éolien de la MRC de L'Érable</p> <p>9 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> Paiement à Entreprises Boisono</p> <p>10 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i></p> <p>11 <i>CORRESPONDANCE</i></p> <p>11.1 Audience publique parc éolien</p> <p>12 <i>VARIA</i></p> <p>12.1 Renouvellement carte de membre Télévision Communautaire de l'Érable</p> <p>12.2 Brunch annuel Unité Domrémy</p> <p>13 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i></p> <p>14 <i>LEVEE DE L'ASSEMBLEE</i></p>
<p>Ouverture de la séance</p>	<p>Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.</p>
<p>233-2009 Adoption de l'ordre du jour</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
<p>234-2009 Inversion des points à l'ordre du jour</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
<p>235-2009 Autorisation de signature</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le maire, la directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire suppléant soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détiendra à la Caisse Desjardins du Sud de Lotbinière ;</p> <p>QUE ces représentants exerceront les pouvoirs de gestion suivants au nom de la municipalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;</li> <li>• signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité ;</li> <li>• demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;</li> </ul> <p>QU'afin de pouvoir lier la municipalité, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux (2) d'entre eux.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
<p>236-2009 Nomination maire suppléant</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal nomme Monsieur Normand Raby, maire suppléant pour 6 mois, soit du 9 novembre 2009 au 3 mai 2010.</p>

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Dépôt du rapport du maire	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>Monsieur Sylvain Labrecque, maire, fait dépôt de son rapport sur la situation financière de la municipalité, daté du 9 novembre 2009, tel que prescrit par l'article 955 du Code Municipal. Le texte du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité sera publié dans le prochain bulletin municipal qui est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 955 du Code Municipal.</p>						
237-2009 Présentation des comptes	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :</p> <table data-bbox="362 862 1333 970"> <tr> <td>Chèques numéros 9216 à 9261</td> <td>97 255.52 \$</td> </tr> <tr> <td>Autres paiements effectués par la directrice générale</td> <td>30 483.84 \$</td> </tr> <tr> <td>Grand total des paiements</td> <td>127 739.36 \$</td> </tr> </table>	Chèques numéros 9216 à 9261	97 255.52 \$	Autres paiements effectués par la directrice générale	30 483.84 \$	Grand total des paiements	127 739.36 \$
Chèques numéros 9216 à 9261	97 255.52 \$						
Autres paiements effectués par la directrice générale	30 483.84 \$						
Grand total des paiements	127 739.36 \$						
Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2009	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>La directrice générale dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2009, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.</p>						
Séance spéciale pour l'adoption du budget	<p>La séance spéciale pour l'adoption du budget 2010 et du programme triennal d'immobilisations aura lieu le lundi 14 décembre à 20 h.</p>						
Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les taux de taxes 2010	<p>AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Normand Raby qu'à une séance ultérieure soit présenté pour adoption, un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2010 et les conditions de perception.</p>						
238-2009 Remboursement au fonds de roulement	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE ce conseil autorise le remboursement annuel au fonds de roulement au montant de 9 000\$.</p>						
239-2009 Renouvellement des assurances	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE ce conseil accepte la proposition de Promutuel-Appalaches St-François au montant total de 16 340.03\$ taxes incluses pour les contrats d'assurances de biens, automobiles et responsabilité civile, polices E1948614101-048, A1948614101-020, E1948614103-010.</p>						
240-2009 Calendrier 2010 des séances ordinaires du conseil	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;</p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p>						

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui débiteront à 20 h ;

11 janvier, 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 9 août, 7 septembre, 4 octobre, 1<sup>er</sup> novembre, 6 décembre 2010.

**ADOPTÉE**

241-2009  
Embauche de  
l'inspecteur  
municipal adjoint

**SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil approuve l'embauche de Monsieur Dany Bolduc comme inspecteur municipal adjoint.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

**ADOPTÉE**

242-2009  
Rémunération du  
personnel  
électoral

ATTENDU QUE la rémunération versée au personnel électoral lors d'une élection municipale est établie par le ministre responsable des Affaires municipales par l'entremise du Règlement sur le tarif des rémunérations payable lors d'élections et de référendums municipaux ;

ATTENDU QUE la rémunération proposée par le Règlement varie de 77.00\$ à 105.00\$ pour la journée du scrutin, soit une journée d'environ 12 heures, représentant moins que le salaire minimum de 9.00\$ l'heure ;

ATTENDU QUE lors d'une élection provinciale, le personnel électoral reçoit un salaire horaire variant de 13.55\$ à 17.95\$, pour effectuer exactement le même travail ;

ATTENDU QU'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui indiqué dans le Règlement, et ce, sans l'approbation du ministre des Affaires municipales, lorsque la rémunération est supérieure à celle du Règlement ;

**POUR CES RAISONS, SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil juge à propos de modifier la rémunération du personnel électoral dans le cadre de l'élection municipale du 1<sup>er</sup> novembre, et ce, de la façon suivante :

Poste	Tarif horaire
Scrutateur	12.00\$
Secrétaire du bureau de vote	11.00\$
Président de la table de vérification de l'identité des électeurs	12.00\$
Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs	11.00\$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	12.00\$

Que la rémunération des autres membres du personnel électoral est celui établi par le Règlement sur le tarif des rémunérations payable lors d'élections et de référendums municipaux.

**ADOPTÉE**

243-2009  
Lettre de  
remerciement  
aux membres du  
conseil sortants

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil demande à la directrice générale de faire parvenir une lettre de remerciements aux conseillers sortant.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>244-2009 Parrainage financier projet Place aux Jeunes 2009-2010</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE ce conseil approuve la demande de parrainage financier pour le projet Place aux Jeunes 2009-2010 d'Impact-Emploi pour un montant de 150\$. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>		
<p>245-2009 Déneigement des entrées et stationnements municipaux</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>CONSIDÉRANT la seule soumission reçue pour le déneigement des entrées et stationnements municipaux pour la saison hivernale 2009-2010, prix total avant taxes :</p> <table border="0" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Ferme Pajean inc.</td> <td>3 250.00\$</td> </tr> </table>	Ferme Pajean inc.	3 250.00\$
Ferme Pajean inc.	3 250.00\$		
<p>246-2009 Indexation du contrat de déneigement</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE ce conseil accorde le contrat au seul soumissionnaire conforme à savoir Ferme Pajean inc. Cette dépense sera puisée dans les différents comptes de déneigement au cours de l'exercice 2009-2010.</p>		
<p>Avis de motion modification du règlement sur les vtt</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal accepte le calcul d'indexation du contrat de déneigement pour l'hiver 2009-2010 fourni par la directrice générale et qui se chiffre à -2.90%. Ce qui donne un coût au kilomètre de 1 943.90\$ pour l'hiver 2009-2010.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Normand Raby qu'à une séance ultérieure soit présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 273 sur la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux.</p>		
<p>247-2009 Acceptation de la proposition budgétaire de la Corporation de transport La Cadence</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal accepte la prévision budgétaire de la Corporation de transport La Cadence pour l'année 2010, soit un montant 7 172.04\$.</p>		
<p>248-2009 Acceptation de l'annexion de la Ville de Princeville à la Corporation de transport La Cadence</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal accepte que la Ville de Princeville soit annexée à la Corporation de transport La Cadence dès 2010.</p>		
<p>249-2009 Adoption du</p>	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>Lecture est faite, par la directrice générale, du règlement numéro 280 ;</p>		

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



règlement 280  
modifiant le  
règlement 172  
sur les véhicules  
lourds

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 280 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 172 relatif à la circulation des véhicules lourds.»

**ADOPTÉE**

Demande d'achat  
d'un terrain par  
Madame  
Johanne Fillion

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

250-2009  
Abrogation de la  
résolution 215-  
2009

ATTENDU QUE Monsieur François Asselin et Madame Marilyne Blier ont finalement décidé de ne pas acquérir le terrain sur la rue Beaudoin, tel que mentionné dans la résolution 215-2009 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la résolution 215-2009 soit abrogée.

**ADOPTÉE**

251-2009  
Démission d'un  
membre du CCU

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil accepte la démission de Monsieur Michel Tranchemontagne au comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lyster.

**ADOPTÉE**

252-2009  
Résultats et  
dévoilement des  
Fleurons du  
Québec

ATTENDU QUE la municipalité en était à sa première année de participation aux Fleurons du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité a été visitée cet été par le juge des Fleurons du Québec et a reçu les résultats qui seront valides pour une période de trois ans ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le conseiller Normand Raby à assister au dévoilement officiel qui aura lieu le 18 novembre 2009 à Saint-Hyacinthe. La somme requise de 62.09\$ taxes incluses sera puisée au poste Embellissement divers (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

253-2009  
Terre dans la rue  
Industrielle

ATTENDU la demande de Madame Éliane Lagacé afin d'avoir de la terre pour remplir son terrain qu'elle a acheté dans la rue Préfontaine ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise Madame Éliane Lagacé à prendre de la terre qui est disponible dans la rue Industrielle afin de remplir son terrain ;

QUE celle-ci devra informer l'inspecteur municipal dès qu'elle voudra prendre de la terre afin qu'il marque l'emplacement.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Appui au projet de parc éolien de la MRC de L'Érable	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>Le sujet est reporté à une séance ultérieure.</p>
254-2009 Paiement à Entreprises Boisono	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise le paiement de 796.40\$ à Entreprises Boisono.</p>
Période de questions	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions.</p>
255-2008 Renouvellement carte de membre Télévision Communautaire de l'Érable	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE la municipalité adhère en tant que membre à la Télévision communautaire de l'Érable pour un coût de 25.00\$ plus taxes jusqu'au 31 décembre 2010. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).</p>
256-2008 Brunch annuel Unité Domrémy de Plessisville	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE ce conseil autorise l'achat de 2 billets au coût de 15\$ chacun pour le brunch annuel de l'Unité Domrémy. La somme sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).</p>
257-2009 Adoption du procès verbal séance tenante	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.</p>
258-2009 Levée de l'assemblée	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE cette session soit levée à 21 h 45.</p>
	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p>La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.</p>
	<p>_____ <i>Sylvain Labrecque</i> Maire</p> <p>_____ <i>Suzy Côté</i> Directrice générale et secrétaire-trésorière</p>

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 9<sup>e</sup> jour de novembre 2009.

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière